



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Refonte du modèle de soins des kinésithérapeutes

Question écrite n° 11801

Texte de la question

M. Joseph Rivière attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les difficultés de la profession de kinésithérapeute. Alors que la démographie des kinésithérapeutes augmente et que les besoins de soins en rééducation progressent en raison du vieillissement de la population, de la hausse des maladies chroniques et des troubles musculosquelettiques, la profession fait face à une pression économique croissante. Le modèle actuel, créé il y a plus de soixante-dix ans, repose principalement sur une logique quantitative de production d'actes, sans prise en compte suffisante de la qualité des soins, de la pertinence scientifique des pratiques ni du niveau d'autonomisation des patients. Ce modèle, largement reconnu comme arrivé à ses limites, ne permet plus d'assurer ni un revenu décent pour les professionnels, ni une amélioration durable de l'accès aux soins sur les territoires, malgré le recours croissant à des mesures coercitives en matière d'installation. Le SNMKR, syndicat représentatif des masseurs-kinésithérapeutes, propose de faire évoluer ce modèle vers un système fondé sur la qualité des soins, la pertinence clinique, la valorisation des parcours complexes et l'autonomisation des patients. Selon cette organisation, une telle évolution constituerait le seul moyen d'assurer à la fois l'attractivité de la profession, la soutenabilité économique du système de santé et une meilleure réponse aux besoins de la population. Il souhaiterait connaître sa position sur ces propositions et savoir si elle envisage, dans le cadre des prochaines réformes de la médecine de ville, d'engager une refonte du modèle de rémunération des kinésithérapeutes intégrant davantage la qualité, l'efficacité et la pertinence des prises en charge.

Données clés

- Auteur : [M. Joseph Rivière](#)
- Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Rassemblement National
- Type de question : Question écrite

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE11801>

- Numéro de la question : 11801
- Rubrique : Professions de santé
- Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)
- Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

- Question publiée au JO le : [16 décembre 2025](#), page 10234